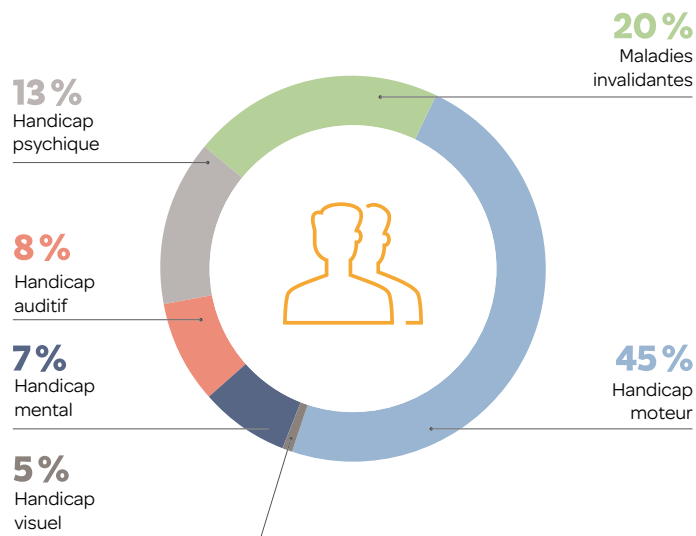


2.7 millions de personnes en France ont une reconnaissance administrative

Et parmi elles...



Source INSEE 2015
*Y compris handicap cognitif

HANDICAP
Engageons-nous Ensemble

A qui m'adresser et pourquoi ?

Vous êtes en situation de handicap, pour en parler et/ou bénéficier d'une adaptation de votre emploi, n'hésitez pas à vous rapprocher de la personne en charge dans votre établissement (réfèrent handicap et/ou interlocuteur RH) afin de vous aider dans votre démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de la MDPH. Cette reconnaissance permet à l'employeur d'assurer un suivi de la situation du collaborateur handicapé et le cas échéant d'adapter son environnement de travail à son handicap par des aménagements techniques et/ou organisationnels.

Plus d'infos

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées, quelle que soit leur taille.

Rendez-vous sur www.agefiph.fr
Et retrouvez toutes les explications en vidéo sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Nous contacter

Pour tout renseignement, contactez :

- Votre référent Handicap :
- Et/ou Votre référent RH :
- La médecine du travail :
- La mission Handicap Groupe : missionhandicap@elsan.care

HANDICAP
Engageons-nous Ensemble

QU'EST CE QUE LE HANDICAP

Comprendre et s'informer sur le handicap



Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables.



Le handicap dans l'emploi : suis-je concerné ?

Les familles de handicap



Handicap moteur

Lombalgie, TMS¹, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC²... Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes. Elles ont parfois des difficultés à oraliser.



Maladies invalidantes

Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie... les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.



Handicap psychique

Névrose, TOC³, phobies, addictions, dépression, ces différents troubles se caractérisent par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration.



Handicap auditif

Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare. Le handicap auditif se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.



Handicap mental

Trisomie 21, syndrome x fragile... Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.



Handicap cognitif

Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique... Le handicap cognitif se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquérir et de traiter des informations.



Handicap visuel

Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme... Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

Le saviez-vous ?

Moins de 5 % des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.

Le saviez-vous ?

375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80 % des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.

Le saviez-vous ?

À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.

Le saviez-vous ?

Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraliser.

Le saviez-vous ?

Si un grand nombre de handicaps mentaux ont une cause génétique, dans 30 % des cas, leurs origines restent inconnues.

Le saviez-vous ?

Dyslexie (troubles de l'écriture), dysphasie (troubles du langage oral), dyspraxie (troubles de la coordination du geste), les troubles DYS sont reconnus comme un handicap à part entière depuis 2005.

Le saviez-vous ?

En France parmi le 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14 % sont aveugles et une minorité utilisent le braille.

1. TMS : Troubles musculo-squelettiques.
2. AVC : Accident vasculaire cérébral.

3. TOC : Trouble obsessionnel compulsif.

La situation de handicap dans l'emploi apparaît lorsqu'il existe une inadéquation entre les conséquences du handicap d'une personne et son environnement de travail.

Par exemple : mon mal de dos m'empêche de pouvoir porter du matériel.

Dans certains cas, des aménagements techniques ou organisationnels sont nécessaires pour compenser le handicap et permettre à une personne de poursuivre son travail. Dans l'emploi, le médecin du travail

évalue l'aptitude d'une personne à exercer certaines tâches et peut préconiser des aménagements en compensation du handicap. Dès lors qu'une personne a des difficultés à obtenir ou à conserver un emploi du fait de son handicap, elle peut engager une démarche de reconnaissance du handicap auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées quelle que soit leur taille.